



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 26 mai 2009

Agenda

Lundi 8 juin

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-14h : réunion de la section générale, salle 4.

-15h : **Jean-David LEVITTE** membre de l'Académie : « Notice sur la vie et les travaux de **Raymond Triboulet** », G^{de} salle des séances.

-Comité secret

-18h : Remise des Prix de la Fondation culturelle franco-taiwanaise, G^{de} salle des séances.

Lundi 15 juin

-15h : Élection au fauteuil d'Édouard Bonnefous.

-**Monique CANTO-SPERBER** directrice de l'ENS : « L'ENS et son avenir ».

Lundi 22 juin

-15h : **Richard DESCOINGS** directeur de Sciences Po' : « L'I.E.P. dans le paysage universitaire français ».

Lundi 29 juin

-15h : **Jean-Robert PITTE** membre de l'Académie : « La loi du 10/8/2007 et l'autonomie des universités ».

-16h30 : **Valérie PÉCRESE** ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « La réforme des universités ».

-17h30 : Remise du Prix national Claude Lévi-Strauss, G^{de} salle des séances.

Lundi 6 juillet

-12h30 : Déj. des membres.

-15h : **Elie COHEN**, prof. à Sciences Po' : « La gouvernance des universités ».

-Comité secret

Lundi 28 septembre

15h : **Yves MICHAUD**, professeur de philosophie à l'université de Rouen : « Les beaux-arts et l'Université française ».

Séance du lundi 25 mai consacrée à la réforme de la procédure pénale

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 18 mai, le Président **Jean-Claude Casanova** a présenté les personnalités invitées à intervenir au cours de cette séance d'actualité exceptionnelle : **Mireille Delmas-Marty**, membre de l'Académie, qui a fait une communication sur « la phase préparatoire du procès pénal » et, réagissant à ses propos par des interventions de 10 minutes chacun, **Patrick Beau**, Procureur de la République au Tribunal de grande instance d'Amiens, Président de la Conférence nationale des Procureurs de la République, le Bâtonnier **Christian Charrière-Bournazel**, de l'Ordre des avocats à la cour de Paris, **Christine Giudicelli**, Présidente de l'Association française des magistrats d'instruction, et **Geneviève Giudicelli-Delage**, Professeur à l'Université Paris I.

Mireille Delmas-Marty a introduit le sujet en ces termes : « Entre la découverte de l'infraction et son jugement, s'écoule un temps plus ou moins long pendant lequel l'affaire doit être mise en état d'être jugée. En France, cette phase est essentielle car elle commande bien souvent l'issue du procès ; or elle fait l'objet de débats récurrents et de réformes à répétition. [...] À tel point que nous avons, au sein de la Commission Justice pénale et droits de l'homme (1989-90), conclu notre rapport, consacré à cette phase de "mise en état des affaires pénales", par une mise en garde contre la tentation des demi-mesures : "le malaise actuel tient moins à l'indifférence du législateur qu'à l'accumulation de réformes ponctuelles, partielles, ajoutant toujours de nouvelles formalités, de nouvelles règles techniques qui ne s'accompagnent ni des moyens adéquats, ni d'une réflexion d'ensemble sur la cohérence du système pénal. C'est ce rapiéçage, parfois même ce bégaiement législatif, qui paraît irréaliste et néfaste". Mise en garde vaine. La suite le démontra très vite, à raison de deux lois en 1993, puis de nouveaux textes presque chaque année. La seule réforme d'ensemble (loi du 15 juin 2000 qui a élargi le projet du gouvernement par un travail parlementaire considérable, sans toutefois aller jusqu'au bout de la réforme structurelle nécessaire) aura été aussitôt affaiblie par la même majorité (lois du 15 novembre 2001 et 4 mars 2002), puis par la nouvelle majorité élue en 2002 (lois 2004, 2006, 2007...). En elle-même, l'annonce d'une réforme d'ensemble est donc une bonne nouvelle. A condition de ne se tromper ni sur le diagnostic (pourquoi réformer ?), ni sur le traitement (comment réformer ?) ».

Après avoir répondu en détail à ces deux questions, **Mireille Delmas-Marty** a conclu : « En définitive, la réforme d'ensemble est plus que jamais nécessaire mais ce serait une erreur de faire de la suppression du juge d'instruction la mesure phare. Le plus urgent est le rééquilibrage des pouvoirs, qu'il s'agisse de l'équilibre entre « l'exécutif et l'autorité judiciaire » (statut du parquet), de l'équilibre, au sein de l'autorité judiciaire, entre le parquet et le siège (statut du juge), ou enfin de l'équilibre entre la justice et les justiciables (droits de la défense et des victimes) ». Elle a alors défini, en précisant les implications concrètes, quatre conditions prioritaires qui devraient être respectées par toute réforme : « 1^e condition : Le statut du parquet : renforcer les garanties d'indépendance et d'impartialité. [...] 2^e condition : La stature du juge : prévoir les moyens d'un contrôle effectif. [...] 3^e condition : Les droits de la défense : reconnaître de nouvelles prérogatives. [...] 4^e condition : Les droits des victimes : redonner aux victimes le pouvoir d'ouvrir l'enquête ». Elle a enfin précisé : « Cumulatives et non alternatives, ces conditions commandent l'efficacité d'une réforme qui ne doit pas se traduire par la disparition du petit juge indépendant au profit d'un grand parquet tout puissant ».

À l'issue de cette communication et des interventions qui l'ont suivie, **Jacques de Larosière**, **Jacques Boré**, **Alain Plantey**, **François Terré**, **Renaud Denoix de Saint Marc**, **Gilbert Guillaume**, **Alain Mesnard**, **Bertrand Colomh** et **Jean-Claude Casanova** sont intervenus à leur tour.

Nouveautés sur le site de l'Académie **www.asmp.fr**

- Communication de **Mireille Delmas-Marty**, membre de l'Académie, sur « *La phase préparatoire du procès pénal* », présentée le lundi 25 mai devant l'Académie. Textes des interventions qui ont suivi de **Christine Giudicelli**, Présidente de l'Association française des magistrats d'instruction, de **Geneviève Giudicelli-Delage**, professeur à l'Université Paris-1, de **Patrick Beau**, procureur de la République au tribunal de grande instance d'Amiens, Président de la Conférence nationale des Procureurs de la République, et de **Christian Charrière-Bournazel**, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris.

Dans la presse

- « Entretien avec **Emmanuel Le Roy Ladurie** », *Sciences humaines*, n°205, juin 2009, pp. 30-33. « Fils d'agriculteur normand, marqué dans son enfance par les conséquences néfastes des étés pluvieux sur les récoltes de blé, Emmanuel Le Roy Ladurie se passionne dès la fin des années 1950 pour l'histoire rurale et entame dans la foulée une vaste *Histoire du climat depuis l'an mil*. Une histoire résolument quantitative, pleine de séries de chiffres sur les températures ou les dates des vendanges, qui participe du courant de "l'histoire sérielle", fondée sur l'analyse de données chiffrées (prix du blé, natalité, mortalité...). "Il n'est d'histoire scientifique que quantifiable", affirmait-il alors face aux critiques de certains de ses collègues. "On s'est moqué de moi, taxant mon travail de « fausse science ». Pour les historiens marxistes, étudier le climat n'était pas sérieux, c'était un donné qui ne valait pas la peine d'être étudié". »

- **Jacques de Larosière** : « Seizing the chance to rebalance financial power », *International Herald Tribune*, samedi 23 mai et dimanche 24 mai. « "China has excessively low quotas and that has to change", Mr. de Larosière said. By integrating a country into the I.M.F. and giving it a place at the table, you create a feeling of belonging." The next quota change is not due until 2011. Between then and now there will be plenty of haggling – not just with China, but also with India and the Gulf states. Even with recent pledges from the group of 20 leaders, the fund faces a shortfall of \$145 billion. The willingness of new donors to give depends on their getting a bigger voice at the fund. [... Mr de Larosière] "was one of the most highly respected managing directors in I.M.F. history", said James M. Boughton, the I.M.F.'s internal historian. "He was also a man of great empathy and sensitivity, who expanded the fund's lending to low-income countries and developed new ways to subsidize that lending." »

Colloque

« Raymond Barre, un homme singulier dans la politique française »

- À l'initiative de l'Académie, en collaboration avec la Fondation nationale des Sciences politiques et l'institut Aspen France, un colloque consacré à Raymond Barre se déroulera le jeudi 11 juin et le vendredi 12 juin au Palais du Luxembourg. Au programme :

-Matinée du jeudi

« *Raymond Barre, le professeur, l'économiste et l'Européen* », sous la présidence de **Mario Monti**.

Accueil par **Michel Albert**.

Intervenants : **Christian de Boissieu**, **Jean-Claude Casanova**, **Georges de Ménéil**, **Christian Lequesne**, **Jean-Claude Paye** et **Robert Toulemon**.

-Après-midi du jeudi

« *Raymond Barre, Premier ministre* », sous la présidence de **Jean-François Poncet**.

Intervenants : **Jean-Charles Asselain**, **Francis Gavois**, **Bruno Durieux**, **Sylvie Guillaume**, **Jean Serisé** et **Raymond Soubie**.

Conclusion de la journée par **Valéry Giscard d'Estaing**.

-Matinée du vendredi

« *Raymond Barre, l'homme public* », sous la présidence de **Michel Pébereau**.

Intervenants : **Mathias Bernard**, **Jean-Luc Parodi**, **Jacques Bille**, **Raphaël Hadas-Lebel** et **Anne-Marie Comparini**.

Conclusion par **Jean-Claude Casanova**.

En bref

- **Chantal Delsol** a été nommée membre du conseil d'administration de la Fondation d'Auteuil. Elle y retrouvera son confrère **Bertrand Collomb**.